Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Interpellation
Titre :	**P'tit train de Vidy : quel soutien pour préserver un patrimoine populaire lausannois ?**
Initiant :	Samuel DE VARGAS

Depuis l'Exposition nationale de 1964, le P'tit train de Vidy accompagne la vie lausannoise. Héritier de cet événement marquant pour notre ville, il continue d'emmener petits et grands à travers la verdure, entre le port, la fontaine de cuivre et le Théâtre de Vidy[1]. Il constitue ainsi un témoin vivant de l'histoire de Lausanne.

Pour de nombreuses familles, le P'tit train évoque aussi des souvenirs d'enfance et des moments partagés entre générations. On y vient pour une première balade avec ses enfants, on y retourne avec ses petits-enfants, on prolonge la sortie sur la place de jeux ou au bord du lac. Ces plaisirs simples participent à l'attachement de la population à Vidy et à la qualité de vie lausannoise. Lausanne Tourisme présente d'ailleurs cette attraction comme une activité adaptée aux familles, aux courses d'école et aux anniversaires[2].

Sa place dans la mémoire locale était déjà reconnue lors des commémorations du cinquantenaire de l'Expo 64. Le P'tit train figurait parmi les institutions participant au programme soutenu par la Ville et le Canton, avec une fête organisée pour ses cinquante ans en mai 2014[3]. Préserver cet héritage, c'est permettre aux générations suivantes de continuer à le découvrir et à le faire vivre.

Dans un courrier daté du 9 septembre 2026 adressé au Conseil communal, les exploitants font toutefois état de difficultés qui fragilisent la pérennité de leur activité.

Selon ce courrier, la dernière convention prévoit, en plus du loyer, le versement à la Ville d'un pourcentage du chiffre d'affaires brut du kiosque. Les exploitants indiquent que cette charge pèse sur leur équilibre financier, dans un contexte marqué par la hausse des coûts d'entretien, les cambriolages ayant occasionné d'importants dégâts matériels, notamment aux vitres et aux stores, ainsi que la diminution du soutien des sponsors depuis la pandémie. Ils précisent que leur déficit correspond pratiquement au montant de ce prélèvement annuel.

Ils font également état d'un investissement de CHF 120'000.- pour la construction d'un nouveau dépôt destiné à la protection des personnes et à l'entretien des trains. Selon les éléments transmis, CHF 40'000.- resteraient à rembourser, malgré la mobilisation de fonds propres, de soutiens institutionnels et de dons de particuliers.

À ces difficultés financières s'ajoutent plusieurs problèmes d'infrastructure. Les exploitants signalent des racines qui soulèvent les rails et les dalles, un écoulement d'eau provenant des abords du bâtiment de commande de la fontaine de cuivre qui entraîne de la terre et obstrue les évacuations, ainsi qu'une dégradation du quai qu'ils attribuent au passage de lourdes machines d'entretien. Ils indiquent avoir déjà signalé ces situations aux services concernés, sans solution concrète à la date de leur courrier.

Ces éléments appellent une clarification rapide des responsabilités et des mesures à prendre. L'intérêt de Lausanne à conserver cette attraction familiale, historique et touristique

[1] www.petittrainlausanne.ch
[2] www.lausanne-tourisme.ch/fr/decouvrir/ptit-train-de-lausanne-vidy
[3] www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=4195

mérite d'être pris en compte dans les conditions de son exploitation et dans l'entretien de ses abords.

Compte tenu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle appréciation la Municipalité porte-t-elle sur la situation actuelle du P'tit train de Vidy ?
2. Comment les conditions financières appliquées au P'tit train de Vidy se comparent-elles à celles d'autres activités, et la Municipalité serait-elle disposée à les assouplir, voire à prévoir une exception, compte tenu de son caractère patrimonial, de sa place dans l'histoire lausannoise et de l'attachement de la population à cette institution ?
3. Les services communaux ont-ils effectué un diagnostic des problèmes signalés concernant les racines, l'écoulement des eaux et la déformation du quai, notamment sous l'angle de la sécurité des passagères et passagers et des personnes fréquentant les cheminements voisins ?
4. Comment les responsabilités d'entretien et de financement sont-elles réparties entre la Ville et les exploitants pour les installations et les espaces concernés, et quels travaux peuvent être réalisés dans quels délais ?
5. Quelles adaptations des pratiques d'entretien des espaces verts et quels aménagements permettraient de préserver durablement les voies et le quai, tout en assurant la protection des arbres ?
6. La Municipalité est-elle prête à construire avec les exploitants un partenariat durable permettant de préserver le P'tit train, de maintenir des tarifs accessibles aux familles et de mobiliser, au besoin, des partenaires touristiques ou des soutiens financiers complémentaires ?

Lausanne, le 11 novembre 2026 Samuel DE VARGAS